

## INSCRIPTION DES ELEVES EN PREMIERE TECHNOLOGIQUE

Madame, Monsieur,

Dès que vous aurez connaissance de l'affectation de votre enfant dans notre lycée, il vous est demandé de procéder à son inscription administrative en classe de Première Technologique, en 2 étapes.

### Le Proviseur

Service  
administratif

Téléphone

04 91 87 64 00

Fax

04 91 87 64 25

Mél.

ce.0130037v

@ac-aix-marseille.fr

128 Bd de Saint Loup  
13010 Marseille

1. Récupérer un dossier d'inscription au secrétariat élèves le **mercredi 26 juin de 9h à 12h et de 14h à 16h.**

2. De le rapporter avec les pièces demandées sous format papier aux jours et heures indiqués, **sous peine de perdre votre affectation.**

*(Attention : Aucun document ne devra être retourné par mail. L'établissement ne fera pas de photocopie. Tout dossier incomplet sera refusé.)*

- photocopie intégrale du livret de famille
- photocopie d'un justificatif de domicile
- photocopie des 3 bulletins de l'année 2023/2024
- photocopie de l'attestation de recensement si l'enfant est âgé de + de 16 ans
- photocopie des certificats de vaccination
- l'exeat ou certificat de fin de scolarité (*à demander à l'établissement d'origine*)
- 3 photos d'identité (3.5cm x 4.5 cm) **récentes** (*avec les nom et prénom de l'élève inscrits au verso*)
- un RIB : pour le paiement de la bourse ou un éventuel remboursement **(en aucun cas votre compte sera prélevé)**
- photocopie de l'ASSR niveau 2
- un chèque de 10 € libellé au nom de « Maison des Lycéens » : cotisation volontaire (facultative)
- parents séparés ou divorcés** : photocopie de l'attestation de garde ou tout autre document justifiant l'autorité parentale

### Selon le calendrier suivant :

- Jeudi 27 juin : de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Vendredi 28 juin : de 8h à 12h et de 14h à 16h
- Lundi 1<sup>er</sup> juillet : de 9h à 11h

*(Attention : aucun dossier ne sera accepté en dehors du calendrier.)*

**La présence d'un représentant légal est obligatoire le jour des inscriptions.**